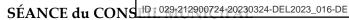
Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le



du VENDREDI 24 mars 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 8 mars 2023, s'est réuni le vendredi 24 mars 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	BODERE Christian		
BIET Thomas		X	KERRIOU Christian		
BODERE Christian					
CIPRIANO Evelyne					
COCHOU Christine					
DANIEL René-Claude					
DEFANTE Antoine		X	LE BALCH Daniel		
GLEHEN Danièle					
GODEC Pascal					
GUEGUEN Johan		X	TANNEAU Jean-Luc		
KERRIOU Christian					
LE BALCH Daniel					
LE CLEACH Henri					
Le Corre Gaëlle					
LE GALL Gaëlle					
LE GOFF Françoise					
LOPERE Lénaïg					
PERON Roger					
RANZONI Michèle					
SEITHER Charles		X	PERON Roger		
STRUILLOU Audrey					
TANNEAU Jean-Luc					
VOLANT Laure					

Nombre de conseillers : - en exercice : 23

- présents : au début de la séance

- votants : 23

Secrétaire de séance : Gaëlle LE CORRE



Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023

ID: 029-212900724-20230324-DEL2023_016-DE

Conseil municipal du 24 03 2023- 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

08) Del2023-016. Affectation des résultats du budget principal 2022

Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur: M. Daniel LE BALCH

M. LE BALCH, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose la nécessité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 637 028,38 €
- un excédent d'investissement de : 110 822,74 €

Pris l'avis favorable de la commission finances du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :
- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068): 637 028,38 €
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): 110 822,74 €

Fait au Guilvinec, le 24/03/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

